

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2020

**BP 2020 : LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES****NOTE DE SYNTHESE**

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 - Les recettes****L'ensemble des recettes de l'année 2020 s'élèvent à 52 210 400,65 €.**

Cela représente une augmentation du volume global de 1 330 503,69 € au regard du BP 2019 qui s'explique en grande partie par la hausse du résultat comptable N-1. Le résultat qui est reporté chaque année, dès le BP par anticipation (cf projet de délibération attenant) est en effet, en augmentation d'environ 12% au regard de celui reporté l'an dernier. Pour autant, ce montant tient également compte, dans la mesure du possible, des effets attendus de la crise en baisse de recettes.

Rappelons que ce résultat reporté est une écriture comptable qui est budgétée mais non exécutée (conformément aux dispositions de la nomenclature comptable M14).

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

CHAPITRE	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 797 860,63 €
CHAPITRE	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	266 000,00 €
CHAPITRE	042	TRAVAUX EN REGIE	90 000,00 €
CHAPITRE	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	4 547 784,00 €
CHAPITRE	73	IMPOTS ET TAXES	33 726 412,00 €
CHAPITRE	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 635 644,02 €
CHAPITRE	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 097 400,00 €
CHAPITRE	76	PRODUITS FINANCIERS	800,00 €
CHAPITRE	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 500,00 €

Concernant la gestion des flux en infra-annuel, la Ville a eu, exceptionnellement, recours cette année pour 6 mois à une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros. En effet, face à la diminution soudaine des entrées de recettes durant le confinement, il s'agit de s'assurer de pouvoir payer rapidement tous nos fournisseurs et prestataires. De plus, l'incertitude initiale sur la possibilité de voter le budget nous privait de visibilité sur la mobilisation de l'emprunt d'équilibre, nécessaire au paiement des dépenses d'investissement. A l'exception des frais de dossiers pour 3000 euros, cette ligne de trésorerie est à 0% de taux d'intérêt.

➤ **Les produits des services et du domaine**

Ils sont en hausse de 9,1% par rapport au BP 2019 et s'établissent à 4 547 784,00 €. L'augmentation de ce chapitre concerne notamment :

- Un changement technique en comptabilité basculant dans ce chapitre des redevances de stationnement sur voirie précédemment imputées au chapitre 73 impôts et taxes, pour un montant de 135 000 euros.
- les produits des actes médicaux du CMS en hausse à hauteur de + 170 000 € par rapport au BP 2019, non pas en raison du prix payé par l'utilisateur mais grâce au

recrutement de 3 médecins généralistes en vue de lutter contre la désertification médicale.

➤ **Les travaux en régie**

Comme en 2018 et en 2019, une prévision de 90 000 € est inscrite au titre des travaux en régie. Il s'agit de la valorisation comptable des travaux réalisés en investissement par les services communaux (valorisation du coût de la main d'œuvre et des fournitures) qui démontre, une nouvelle fois l'importance de l'intervention des agents communaux dans la réalisation d'opérations d'investissement et évite de plus le recours à une société extérieure.

➤ **Les impôts et taxes**

Le montant global des impôts et taxes est estimé à 33 726 412,00 € dont plus de 70 % concernent la fiscalité locale directe.

Comme pour les précédents exercices, la prévision comporte l'ensemble des dispositions législatives émanant des lois MAPTAM et NOTRe, notamment sur le volet des recettes fiscales perçues précédemment par l'ex CAVB (part de taxe d'habitation + part de taxe foncière sur le non bâti), qui ont été réintégrées aux recettes communales pour être reversées ensuite à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Rappelons une nouvelle fois, que le législateur avait dû adapter en 2016 les modes de calculs des taux de référence servant de base pour le vote des taux d'imposition communaux. Ainsi, pour les communes membres de la Métropole du Grand Paris qui étaient membres d'un EPCI à fiscalité propre en 2015, le taux de référence de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non-bâti, est égal à la somme :

	-	du taux communal 2015 + du taux intercommunal 2015		
TH =>		(17,19 %)	+	(7,91 %)
TFNB =>		(69,04 %)	+	(2,95 %)

Soit pour Cachan, un taux de taxe d'habitation de 25,10 % et un taux de taxe foncière sur le non-bâti de 71,99 % (hors vote du Conseil municipal en matière de taux).

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit en 2020 afin de bénéficier à 80 % des foyers assujettis à cet impôt. Pour les 20 % de ménages les plus aisés (chiffre estimé à environ 30% à Cachan), la suppression de la taxe ne devrait finalement intervenir qu'en 2023, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt à cette date. Cette suppression ne porte que sur les résidences principales.

**Dans un contexte économique et social encore une fois très délicat, il est proposé d'accompagner les Cachanais en n'augmentant pas en 2020, les taux de fiscalité sur les ménages, et ce pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive.**

Le produit prévisionnel de fiscalité, inscrit au présent budget primitif, s'élève à 23 870 129€ (cf note de synthèse relative au vote des taux 2020) selon les bases prévisionnelles communiquées par les services de l'Etat.

Le reste des produits de ce chapitre correspond aux éléments de recettes habituelles, à savoir :

- Le produit des droits de mutation, est inscrit à hauteur de 1 000 000 €, soit une baisse de 200 000 € par rapport au BP 2019 et de 800 000€ par rapport au réalisé 2019, compte tenu des probables effets du confinement sur les cessions.

- L'attribution de compensation en provenance de la Métropole : le montant provisoire 2020 de 6 623 818 € correspond au montant de l'attribution 2019.
- Le produit du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSCRIF) n'est pas encore connu à ce jour. Pour Cachan, le montant perçu en 2019 s'est élevé à 1 770 465 €, soit une baisse de – 10,6% par rapport à l'année précédente. En 2020, en attente de sa notification, il sera diminué de 80 000 par rapport au montant perçu en 2019 pour s'établir à 1 690 465 €, soit une baisse de 4,52%.

➤ **Dotations, subventions et participations**

Tout d'abord, concernant la DGF, le montant notifié est de 3 674 274 €, soit une hausse de 1,9% par rapport au montant perçu en 2019.

S'agissant de la DSU, le montant notifié est de 1 050 640 €, soit une hausse de 6,1% par rapport au montant perçu en 2019.

Rappelons que l'éligibilité à cette dotation est liée à la strate de la commune et à son rang de classement. Ce rang dépend du potentiel financier, du revenu moyen par habitant, des bénéficiaires d'aides au logement et des logements sociaux.

Enfin, les subventions accordées par la CAF sont stabilisées, à l'exception d'une recette nouvelle de 90 000 € liée au plan de rénovation de places insertions dans les crèches.

➤ **Les produits de gestion courante**

Comme l'année précédente, la principale recette de ce chapitre provient des revenus du parc privé de la Ville estimés, cette année à 523 000 € (loyers terrains nus et bâtiments).

Les recettes provenant de la géothermie sont inscrites à hauteur de 300 000 €. Elles correspondent au plan de financement de la délégation de service public avec le groupement Dalkia-Socachal, qui permet de financer la réalisation du nouveau doublet géothermal subhorizontal.

➤ **Les produits financiers**

Ce chapitre qui comportait les années précédentes le remboursement par le territoire des intérêts des anciens prêts contractés par la Ville pour la voirie et l'assainissement (prêts antérieurs aux transferts de compétences), n'est à présent composé que par une recette liée à des dividendes d'actions versés annuellement par la SADEV 94 à hauteur d'environ 840 €.

➤ **Les atténuations de charges**

Il s'agit de recettes provenant des remboursements de salaires liés aux indemnités journalières. Pour 2020, la prévision a été établie au regard du réalisé 2019 et s'élève à 266 000 €.

## **2 - Les dépenses**

Comme chaque année, afin de maintenir un niveau de services satisfaisant, les dépenses de fonctionnement ont été estimées par comparaison aux prévisions et aux réalisations de l'année précédente, avec des économies dans certains postes, auxquelles ont été intégrées les obligations réglementaires et les conséquences de la crise sanitaire actuelle.

L'ensemble des dépenses de cette année s'élèvent à **52 210 400,65 €** et se décomposent comme suit :

CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 888 054,00 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 007 633,57 €
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	213 000,00 €
CHAPITRE 022	DEPENSES IMPREVUES	1 030 000,00 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 505 090,52 €
CHAPITRE 042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 400 000,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 677 115,00 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	1 184 482,56 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	246 025,00 €
CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	59 000,00 €

### ➤ **Les charges à caractère général**

Ce chapitre concerne toutes les dépenses courantes réalisées pour les services et par les services afin de réaliser leurs missions de service public.

Il s'agit entre autres de toutes les fournitures nécessaires au fonctionnement de chaque service : téléphonie, fluides, assurances, dépenses courantes liées à l'entretien du patrimoine et des espaces verts, annonces et insertions légales, honoraires ou encore locations mobilières et immobilières.

Ce chapitre augmente de 1,9% par rapport à 2019 soit + 163 000 euros. Au titre des dépenses en augmentation, on peut noter en particulier :

- + 46 000 € pour le renouvellement des vêtements de travail
- + 50 000 € pour les prestations d'appui technique à destination du développement urbain
- + 90 000 € destiné à l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville

### ➤ **Les charges de personnel**

Elles s'élèvent pour l'exercice 2020 à 26 007 553€, soit une augmentation de 1,5 % par rapport au BP 2019. Cette hausse maîtrisée prend en compte à la fois les évolutions réglementaires et incompressibles dont certaines sont annuelles, les décisions municipales en faveur de la revalorisation des salaires les plus bas mais également l'objectif de régulation évoqué lors du ROB (chaque départ d'agent fait l'objet d'une redéfinition du périmètre des missions, voire de la pertinence du remplacement).

Les prévisions de dépenses de personnel sont maîtrisées pour 2020. Les évolutions à prendre en compte seront les suivantes :

- Le relèvement indiciaire des agents, dû à la réforme statutaire dite PPCR (66 000 €)
- La progression mécanique des carrières liée au déroulement des carrières, avec les avancements d'échelon et les avancements de grades (113 000 euros)
- L'augmentation des cotisations retraites pour les fonctionnaires (24 000 euros)

- une hausse du taux de cotisation pour l'assurance statutaire des agents sur le risque maladie professionnel et accident du travail (36 000 euros)

A ces évolutions dites « incompressibles » il faut ajouter les décisions municipales prises en faveur des agents de catégorie C lors de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (le Rifseep) dont le coût pour 2020 a été chiffré à 100 000 euros chargés, afin d'assurer un niveau de prime mensuel minimal de 130 euros bruts pour tout agent de la collectivité.

Outre ces augmentations, l'ensemble des éléments liés aux charges de personnel est étudié dans le détail à chaque mouvement de personnel afin d'en évaluer l'impact et de chiffrer les points qui pourraient également faire diminuer les coûts. De même, l'évolution de la gestion paie des contractuels avec la déduction à présent directe des cotisations salariales et patronales permet à la commune de réaliser des économies non négligeables sur les charges de personnel, puisqu'elle n'a plus à faire l'avance de trésorerie correspondante.

Le budget 2020 devra également s'adapter au contexte de crise sanitaire due au virus du Covid-19, et permettre le versement d'une prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros par agent, pour ceux ayant assuré la continuité du service public, notamment lors de leurs missions sur le terrain, pendant la période de confinement, au service des publics les plus fragilisés et dans le cadre du plan de continuité de l'administration.

#### ➤ **Les atténuations de produits**

Elles correspondent à plus de 99 % à la part communale du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce dernier, mis en place en 2012, constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Pour 2020, la participation de la commune serait stable par rapport à 2019, à hauteur de 213 000 €.

#### ➤ **Les autres charges de gestion courante**

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2019 (+3,7%), principalement du fait de la hausse du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versé au Territoire. Le montant notifié est de 6 978 079 €, en hausse de 2,6% par rapport à l'inscription 2019 en raison :

- D'une participation de 72 000 euros pour une étude menée par GOSB
- D'un remboursement de 137 000 euros au titre des travaux du boulevard de Vanne, payés par le Territoire.

Ce chapitre comporte également les subventions aux associations locales (1 484 500 €) pour lesquelles un travail minutieux est réalisé chaque année afin d'évaluer au mieux les besoins de chacun.

Le soutien à l'AGAESCC et aux 3 centres socioculturels de la ville est réaffirmé à hauteur de 950 000€, dans la continuité historique d'une action de proximité auprès des publics notamment les plus en fragilité, pour l'animation et le lien social dans nos quartiers.

Le soutien apporté au budget du Centre Communal d'Action Sociale sera revu à la hausse comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires : 880 000 €.

#### ➤ **Les charges financières**

Elles sont estimées pour 2020 à 1 184 482 € et correspondent aux intérêts de la dette évalués.

Il convient de souligner que ce chapitre est, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, en diminution grâce à la politique de désendettement menée par la municipalité et qui a permis de faire diminuer l'encours de la dette et les charges en découlant.

**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2012	42 293 080,47 €	3 702 129,69 €	1 373 018,54 €	5 075 148,23 €	47 390 950,78 €
2013	47 390 950,78 €	5 933 225,26 €	1 462 533,81 €	7 395 759,07 €	47 424 392,52 €
2014	47 424 392,52 €	4 119 442,76 €	1 524 132,45 €	5 643 575,21 €	44 904 949,76 €
2015	44 904 949,76 €	3 975 880,13 €	1 395 129,78 €	5 371 009,91 €	49 209 069,63 €
2016	49 209 069,63 €	4 255 433,17 €	1 450 735,23 €	5 706 168,40 €	46 515 636,46 €
2017	46 515 636,46 €	3 959 922,22 €	1 326 056,01 €	5 285 978,23 €	44 836 014,24 €
2018	44 836 014,24 €	4 060 059,64 €	1 251 029,69 €	5 311 089,33 €	44 775 954,60 €
2019	44 775 954,60 €	3 987 122,91 €	1 202 425,65 €	5 189 548,56 €	47 204 831,69 €
2020	47 204 831,69 €	3 928 767,52 €	1 141 930,03 €	5 070 697,55 €	43 276 064,17 €
2021	43 276 064,17 €	3 951 603,95 €	1 027 972,45 €	4 979 576,40 €	39 324 460,22 €
2022	39 324 460,22 €	3 962 339,82 €	921 664,18 €	4 884 004,00 €	35 362 120,40 €
2023	35 362 120,40 €	3 973 491,09 €	816 672,25 €	4 790 163,34 €	31 388 629,31 €
2024	31 388 629,31 €	3 985 074,36 €	712 192,29 €	4 697 266,65 €	27 403 554,95 €

➤ **Les charges exceptionnelles**

Ce chapitre comprend au budget primitif des provisions liées à des annulations qu'aurait à effectuer la collectivité sur des titres émis les années antérieures. 200 000 euros y ont été ajoutés pour la gestion de la crise sanitaire.

➤ **Les dépenses imprévues**

L'inscription budgétaire de ce chapitre est effectuée à hauteur de 1 030 000 € et permet à la Ville de disposer d'une marge de sécurité en cas d'imprévu qui pourrait intervenir durant l'année. Si toutefois cette provision devait être mobilisée, le déplacement budgétaire serait soumis au vote du Conseil municipal, par l'intermédiaire d'une décision modificative.

➤ **Le virement à la section d'investissement**

La dotation aux amortissements s'élève à 2 400 000 € et alimente en recettes la section d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, correspondant à de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement s'élève quant à lui pour cette année à 1 505 090,52 € (soit une augmentation de plus de 700 000 € par rapport au BP 2019).

	2016	2017	2018	2019	2020
Autofinancement voté (BP + DM) - virement de la section de fonctionnement à l'investissement	195 603 €	145 172 €	407 680 €	943 386 €	1 505 091 €

En ajoutant la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement, il résulte un abondement de la section d'investissement de 3 905 000 € (soit une progression de 22 %). Ce montant réduit d'autant le recours à l'emprunt.

**SECTION D'INVESTISSEMENT****1 - Les recettes**

Les principales recettes de l'année 2020 se retrouvent en particulier dans les lignes suivantes :

FCTVA	1 000 000,00 €
Taxe d'aménagement	300 000,00 €
Amortissements et provisions	2 400 000,00 €
Virement du fonctionnement	1 505 090,52 €
Amendes de police	30 000,00 €
Emprunts	4 992 060,48 €
Produits de cessions	1 165 000,00 €
Subventions d'équipement (Etat, DRAC, Sipperec, Région,)	4 992 060,48 €
Solde RAR 2018	4 853 351,57 €

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée pour les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1, sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404%. L'évaluation 2020 est établie à hauteur de 1 000 000 €.

Les produits de cessions correspondent à la vente de biens immobiliers situés

- 16 division Leclerc : 465 000,00 €
- Cession EPFIF Ilôt F : 700 000,00 €

Les subventions attendues pour l'année 2020 sont les suivantes :

- Subvention Région montée aux vignes 229 382,57 €
- Solde CRT région HDV 98 783,28 €
- Subvention travaux HDV solde FIPH 72 393,00 €
- Subvention Etat abords HDV 160 000,00 €
- Subvention CAF - crèches 160 000,00 €
- Sipperec l'acquisition de véhicules électrique 6 000,00 €

**2 - Les dépenses**

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 4 160 600,85 € et reste la 1<sup>ère</sup> dépense obligatoire de la collectivité.

Concernant les investissements, les opérations inscrites marquent l'engagement municipal en faveur de la démocratie participative et des initiatives citoyennes, du développement et de l'aménagement durables, incluant le renforcement de la place de la nature en ville, de l'entretien du patrimoine et de l'engagement plus spécifique d'un plan pluriannuel de rénovation de notre patrimoine scolaire, de la modernisation de l'action publique mais aussi de la préservation de l'activité commerciale et de la sécurisation de nos espaces publics.

Concernant le budget participatif en particulier, l'enveloppe affectée au budget 2020 a été reportée en 2021, la consultation ne pouvant être lancée que plus tardivement eu égard à la crise sanitaire.

En voici les détails :

<b>Libellé</b>	<b>2020</b>
<b>Hôtel de Ville travaux</b>	2 300 000,00 €
<b>Abords Hôtel de ville</b>	100 000,00 €
<b>Montée aux vignes</b>	1 200 000,00 €
<b>Informatique</b>	400 000,00 €
<b>Acquisitions</b>	443 640,00 €
Pavillon 1 bis impasse Benoit Guichon	148 840,00 €
Fonds de commerce	50 000,00 €
VEFA Parking	244 800,00 €
<b>Travaux groupe scolaire Belle Image – Accueils de loisirs</b>	285 000,00 €
<b>Travaux groupes scolaires divers</b>	325 000,00 €
Mobilier écoles	20 000,00 €
Travaux annuels écoles ateliers	205 000,00 €
Châssis	100 000,00 €
<b>Travaux crèches</b>	302 000,00 €
Petit matériel	2 000,00 €
Travaux crèches	300 000,00 €
<b>Espaces verts</b>	203 900,00 €
Travaux espaces verts	122 100,00 €
Travaux locaux espaces verts	15 000,00 €
Patrimoine arboré	66 800,00 €
<b>Travaux équipements sportifs</b>	154 500,00 €
Matériel sportif	9 500,00 €
Rénovation locaux tennis	25 000,00 €
Travaux équipements sportifs	120 000,00 €
<b>Travaux Chauffage tous bâtiments</b>	155 000,00 €
<b>Cofinancement Théâtre Carat</b>	616 753,00 €
<b>Vidéo protection</b>	180 000,00 €
<b>Véhicules</b>	140 150,00 €
<b>Travaux parc privé</b>	140 000,00 €
<b>Bibliothèques</b>	135 000,00 €
Mobilier	12 000,00 €
Modernisation des bibliothèques	15 000,00 €
Bibliothèque centrale	108 000,00 €
<b>Site ENS</b>	225 000,00 €
Acquisition	225 000,00 €
<b>Accessibilité</b>	50 000,00 €
ADAP	50 000,00 €
<b>Cimetières</b>	95 000,00 €
Stèles et columbariums	15 000,00 €
Travaux	80 000,00 €
<b>Travaux divers matériel mobilier et signalétique</b>	315 690,00 €
Travaux Patrimoine	75 000,00 €
Travaux matériel et mobilier	213 190,00 €
Préco CRAMIF ateliers et SPACO	27 500,00 €
<b>Matériel CMS</b>	28 300,00 €
<b>Etude parking Arobase</b>	50 000,00 €

<b>Parking Hénouille</b>	45 000,00 €	
<b>Stations Vélib</b>	51 300,00 €	
<b>Travaux commission de sécurité</b>	15 000,00 €	
<b>Matériel restauration scolaire</b>	93 000,00 €	
<b>RAR</b>	4 879 280,00 €	
	Dépenses	4 879 280,00 €
	Recettes	4 853 351,00 €

En conclusion, le budget 2020 vient confirmer le Rapport d'orientations budgétaires en inscrivant les objectifs fixés par la Municipalité pour conserver une ville solidaire où chacune et chacun, où chaque quartier a sa place, une Ville tournée vers l'avenir, écologique et durable qui relève le défi climatique dans les grands enjeux locaux de la nature en ville, d'une alimentation saine et responsable, du développement des énergies renouvelables et des mobilités douces,... et une Ville citoyenne et participative, qui pense les habitant.e.s et usagers au cœur de l'action municipale.